

Compte rendu du comité syndical Mercredi 30 janvier 2019

Membres présents : Fabian BOURDIN, Céline BURTIN, Marc MENEGHETTI, Michel MERMIN, Christiane BOURAS, Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Frédéric MUGNIER, Hélène ANSELME, Marie-Andrée VIRET, Raymond VILLET, André BONAVENTURE, Frédéric BUDAN, Floriane MUHLEMATTER

Absents, excusés : Patricia COLIN, Agnès CUZIN remplacée par Céline BURTIN, Denis MARMILLOUD, Eric ROSAY, Monique DUPARC remplacée par Raymond VILLET, Mireille TEXIER, Frédérique GUILLET remplacée par Floriane MUHLEMATTER



1. Désignation du secrétaire de séance

Christiane BOURAS est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 9 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Vote du compte de gestion principal 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Vote du compte de gestion annexe Maison de santé 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Objet : Vote du compte administratif principal 2018

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Frédéric MUGNIER,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Frédéric BUDAN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		18 880,95 €		0,94€		
Opérations de l'exercice	22 974,85 €	10 937,00 €	526 692,53 €	569 234,45 €		
TOTAUX	22 974,85 €	29 817,95 €	526 692,53 €	569 235,39 €		
Résultats de clôture		6 843,10 €		42 542,86 €		49 385,96 €
Restes à réaliser		0,00€		0,00 €		
TOTAUX CUMULES		6 843,10 €		42 542,86 €		49 385,96 €
RESULTATS DEFINITIFS		6 843,10 €		42 542,86 €		49 385,96 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Vote du compte administratif annexe Maison de santé 2018

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Frédéric MUGNIER,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Frédéric BUDAN, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	540 655,99 €	569 285,62 €	29 118,99€	36 900,00 €		
TOTAUX	540 655,99 €	569 285,62 €	29 118,99€	36 900,00 €		

Résultats de clôture		28 629, 63 €		7 781,01 €		36 410,64 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		28 629, 63 €		7 781,01 €		36 410,64 €
RESULTATS DEFINITIFS		28 629, 63 €		7 781,01 €		36 410,64 €

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. Affectation du résultat du CA principal 2018

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 42 542,86 €,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2018 comme suit :

002	Résultat de fonctionnement reporté	22 128,86 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	20 414,00 €

7. Affectation du résultat du CA annexe Maison de santé 2018

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 7 781,01 €,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2018 comme suit :

002	Résultat de fonctionnement reporté	7 781,01 €
-----	------------------------------------	------------

8. Vote du budget principal 2019

M. le Président présente les dépenses et les recettes prévues au Budget Primitif 2019.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section Fonctionnement :	536 295 €
- Section Investissement :	52 267 €

9. Vote du budget annexe Maison de santé 2019

M. le Président présente les dépenses et les recettes prévues au Budget Primitif annexe Maison de santé 2019.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif annexe Maison de santé 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section Fonctionnement :	77 384 €
- Section Investissement :	4 983 450 €

10. Contributions communales budget principal 2019

M. le Président présente les contributions communales pour le budget principal 2019.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les contributions communales 2019 pour le budget principal :

	Admin.	Cimetière	ECLA	Eglise	Cantine	Périscolaire	Scolaire	Total
CHEVRIER	2 071	X	9 998	305	X	X	X	12 374
DINGY	2 705	507	11 429	199	X	X	X	14 841
VULBENS	6 382	2 392	68 520	823	61 192	17 567	169 811	326 688
Total	11 158	2 899	89 947	1 328	61 192	17 567	169 811	353 902

Charge Monsieur le Président d'émettre les titres de recettes correspondants.

11. Contributions communales BP annexe Maison de santé 2019

M. le Président présente les contributions communales pour le budget annexe de la maison de santé 2019.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les contributions communales 2019 pour le budget annexe maison de santé :

	Chênex	Chevrier	Dingy-en-Vuache	Jonzier	Savigny	Valleiry	Vers	Viry	Vulbens	Total
Population 2019 en hbts	822	522	682	797	863	4620	855	5206	1609	15 976
BP 2019 en €	3 581	2 274	2 971	3 472	3 760	20 128	3 725	22 681	7 010	69 603

Charge Monsieur le Président d'émettre les titres de recettes correspondants.

12. Maison de santé / Budget annexe / Contrat de prêt 1 200 000 €

Monsieur le Président rappelle au Comité qu'il a décidé de recourir à l'emprunt pour construire la Maison de santé du Vuache, pour tous les montants non couverts par une subvention. En raison du phasage sur 2 ans, voire 3 au maximum, il est proposé cette année de contracter un emprunt de 1 200 000 € sur le budget annexe, qui permettra de couvrir les dépenses de maîtrise d'œuvre et de mandataire, ainsi que les factures de travaux.

Après consultation de plusieurs banques, il s'avère que la proposition la plus intéressante est celle de la Banque Postale avec un taux fixe de 1,51% sur 20 ans.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 attachées proposées par la Banque postale,

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de contracter un prêt auprès de la Banque postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gisler : 1A
- Montant : 1 200 000 €
- Durée : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer des investissements
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/02/2019 en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,51%
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du capital emprunté (1200 €)
- Mode d'amortissement : constant
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque postale.

13. Maison de santé / Budget annexe / Prêt relais 1 200 000 €

Monsieur le Président rappelle au Comité qu'il a décidé de recourir à l'emprunt pour construire la Maison de santé du Vuache. Pour tous les montants susceptibles d'être couverts par une subvention, il s'agit de mettre en place un prêt relais qui servira de portage financier jusqu'au versement desdites subventions. Après consultation de plusieurs banques, il s'avère que la proposition la plus intéressante est celle de la Banque Postale avec un taux fixe de 0,22% sur 2 ans.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Banque postale, Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de contracter un prêt auprès de la Banque postale dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Score Gisler : 1A
- Montant : 1 200 000 €
- Durée : 2 ans
- Objet du contrat de prêt : Préfinancement de la construction de la maison de santé dans l'attente des subventions
- Versement des fonds : 15 février 2019
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0,22%
- Échéances d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Remboursement du capital : in fine
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires
- Commission d'engagement : 0,10 % du capital emprunté (1200 €)

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque postale

L'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

14. Amortissement des immobilisations / Tous budgets / Fixation des durées

Monsieur le Président rappelle au Comité que la population totale du SI PAYS DU VUACHE approche les 16 000 habitants depuis l'intégration de 6 nouvelles communes le 24/01/2018, et que, conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 27 du CGCT, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir.

L'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées, en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Vu les articles L2321-2.27, L2321-3 et LR2321-1 du CGCT,

Décide :

- La comptabilisation des amortissements débute à compter du 01/01/2019.
- Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, pour d'éventuelles acquisitions à venir, relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessous, la durée est la durée maximale autorisée par l'instruction budgétaire M14.
- Le seuil unitaire pour les biens de faible valeur est fixé à 500 € HT : les biens dont la valeur est inférieure à ce seuil s'amortissent en un an.
-

Décide d'adopter les durées d'amortissement indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Article M14	Catégories de biens amortis	Durée en années
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5
204111 à 204421	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers matériels ou études	5
204112 à 204421	Subventions d'équipement versées pour le financement de bâtiments et d'installation	15
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	2
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
2121	Agencement et aménagement de terrains nus	20
2125	Agencement et aménagement de terrains bâtis	20
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20
2131	Construction de bâtiments	20
2132	Construction immeubles de rapport	20
2135	Aménagement des constructions	15
2138	Autres constructions	20
2151	Réseaux de voirie	10
2152	Installations de voirie	15
21568	Matériel et outillage d'incendie	15
21571	Matériel roulant de voirie	10
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	5
2181	Agencements et aménagements divers	15
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	10

15. Informations

Monsieur VILLET demande quel mode de chauffage a été prévu pour la Maison de santé. Il s'agit d'une pompe à chaleur. Il souligne qu'il faudrait prévoir des panneaux solaires ou tout du moins les attentes : sur un bâtiment neuf, il serait logique d'installer un minimum d'énergies renouvelables.

Les loyers des professionnels de santé ont été calculés et discutés. Après vérification de leur cohérence avec ce qui se pratique aux alentours, l'option retenue sera exposée aux professionnels lors d'une réunion à organiser prochainement.

La séance est levée à 21h30.

La prochaine séance du Comité syndical aura lieu le mercredi 6 mars 2019 à 19h en salle du Conseil à la Mairie de Vulbens.

